

ressent aucun
& enflammés,
nde. Dans la
e, avec un an-
é ou de ne l'être

les accusés fu-
oit été, dit-il,
mpression sur la
as un exemple

e à se purger,
sa permission.
laquelle on at-
onge, quand il
la rive; tandis
nâgeur, s'il est
u s'agit com-
que lorsqu'il est

. On satisfait
ce qui lui avoit
rtient aux trois
antage, parce
trois Ministres
minée. Mais il
lui reprochant
nvoyer le dou-

nt des Rois de
il fait appeller
secret, [jus-
ses fils, celui
, ce Ministre
Princes, qui
ent lui rendre
rbre de leur

rtir le Grand-
dres. Il lui dé-
es fait répéter
as, s'enferme
guiste] secret

LE

Le Ministre fait alors appeler (a) celui d'entre les Princes à qui la Couronne doit appartenir, & lui commande de se rendre chez le Grand-Maréchal, pour le prier de donner un Maître à l'Etat. [Le Prince obéit, sans répondre un seul mot, fait sa prière au Grand-Maréchal,] & retourne au Palais pour exécuter fidèlement toutes ses instructions. Cinq ou six jours après, cet Officier y revient lui-même, & concerte avec le Ministre (b) Régent, les mesures nécessaires pour la proclamation; mais ce n'est pas sans lui avoir fait répéter encore les dernières volontés du Roi, & sans lui avoir demandé [plusieurs fois] si sa mémoire ne le trompe pas, [& s'il ne prend pas le nom d'un Prince pour celui d'un autre.] Enfin, ils font appeler tous deux le jeune Prince, & lui ordonnant de se mettre à genoux, ils lui déclarent, dans cette posture, les intentions du Roi son père. Il les remercie de la fidélité avec laquelle ils ont rempli leur devoir, il se lève, il est revêtu sur le champ des Ornaments Royaux; & ces deux Officiers le proclamant Roi de Bénin, il reçoit les Grands & le Peuple, qui viennent lui rendre hommage à genoux.

Après cette cérémonie, le nouveau Roi se retire ordinairement dans un Village nommé *Oisebo*, assez près de Bénin, pour y tenir sa Cour jusqu'à ce qu'il soit instruit des règles du Gouvernement. Barbot ajoute que dans cet intervalle, la Reine-Mère, le Ministre (c) dépositaire des volontés du feu Roi & le Grand-Maréchal, sont chargés de l'administration. Lorsque le tems de l'instruction est fini, le Roi quitte *Oisebo* sous la conduite du Grand-Maréchal, & va prendre possession du Palais & de l'Autorité Royale. Il pense ensuite à se défaire de ses frères, pour assurer (d) la tranquillité de son règne. [Cet usage cruel avoit été adouci] dans ces derniers tems, & on en avoit laissé vivre quelques-uns; mais ils usèrent si mal de cette faveur, en conspirant avec les amis de quelques Riadors exilés, que le Roi d'aujourd'hui a pris le parti de faire étouffer (e) ou massacrer tous les siens. [par une ordonnance qui a été rendue publique.] Quelques-uns prétendent qu'il les a forcés de se pendre de leurs propres mains, parce qu'il n'est jamais permis à qui que ce soit de répandre le sang Royal. Mais, après leur mort, il ne dépensa rien pour donner toute la magnificence possible à leurs funérailles (f).

On a déjà fait observer, d'après Nyendaël, que le Roi de Bénin ne se montre au Peuple qu'une fois l'année, à la fête du Corail. Cependant Artus assure qu'il fait annuellement deux processions au travers de la Ville. C'est dans ces occasions qu'il fait éclater toute sa grandeur, en marchant à la tête de ses femmes, dont le nombre monte à plus de six cens, [qui ne sont cependant pas toutes légitimes] [Ce nombre n'a rien de surprenant dans les femmes du Roi, puisque] les Grands en ont ici quatre-vingt ou quatre-vingt-dix, & les plus pauvres jusqu'à dix ou douze (g).

SUIVANT

ROYAUME
DE BÉNIN.

Instructions
que le nou-
veau Roi
prend dans
l'art de gou-
verner.

Il fait mou-
rir tous ses
frères.

Processions
Royales.

(a) *Angl.* celui des fils du Roi défunt, leur avoir lié les mains] en leur bouchant les oreilles, [le nez] & la bouche [avec de vieux chiffons.]

(b) *Angl.* l'Onegwa. R. d. E.

(c) *Angl.* l'Onegwa. R. d. E.

(d) *Angl.* pour n'avoir point de Compéti- pag. 371. & suiv.

teurs à craindre. R. d. E.

(e) Barbot dit qu'on les étouffe, [après] Vol. II. Part. VI. pag. 121. & suiv.

(f) Afrique d'Ogilby, pag. 447. & Barbot,